

1
2
3 **Congrès académique du SNES Aix-Marseille**
4 **21 et 22 mars 2012 - Marseille**
5

6
7 **THÈME 1**
8 **UN SECOND DEGRÉ POUR LA REUSSITE DE TOUS**
9

10 **(Rapporteurs : Caroline Chev , Mohamed Atia, Marion Chopinet,**
11 **Mich le Garnier, Mathilde Freu, Jean-Philippe Kunegel,**
12 **Mich le Larroquette, S bastien Massonnat)**
13

14 **Sommaire**

- 15
16 1. NOTRE AMBITION POUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF
17 1.1 Répondre aux besoins de la nation et des individus
18 1.2 Faire réussir tous les jeunes
19 1.2.1 Principes et objectifs
20 1.2.2 Comment y parvenir ?
21 1.2.3 Responsabilité de l'État, moyens, structures
22 1.2.4 Territoire et mixité
23
24 2. UN SECOND DEGRÉ DE LA RÉUSSITE
25 2.1 Unité et continuum
26 2.2 Le coll ge
27 2.2.1 Un coll ge aujourd'hui ni  dans sa sp cificit 
28 2.2.2 Un coll ge   conforter dans le second degr 
29 2.2.3 Pour une vraie d mocratisation du coll ge.
30 2.2.3.1 Les contenus au coll ge
31 2.2.3.2 L'organisation du coll ge
32 2.2.5  ducation prioritaire au coll ge
33 2.2.6 Pour un DNB r nov 
34 2.3 Les formations du lyc e
35 2.3.1 Analyse de la r forme Chatel des lyc es
36 2.3.2 Structure du lyc e
37 2.3.3 Contenus au lyc e
38 2.3.4 Parcours de formation au lyc e
39 2.4 Les poursuites de formation et la FTVL
40
41 3. M TIERS DES PERSONNELS DE L' DUCATION
42
43

44 Le m tier et la question de la gouvernance seront deux axes forts du congr s. Le
45 m tier sera abord  dans ce th me en relation avec le th me 2 et la question de la
46 gouvernance dans le th me 2, en relation avec les r dacteurs du th me 1, seules les
47 cons quences p dagogiques des modes de gouvernance seront abord es dans ce
48 th me.

1. NOTRE AMBITION POUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF

1.1 Répondre aux besoins de la nation et des individus

L'éducation et la formation initiale sont un levier essentiel pour le développement économique et social d'un pays. L'élévation des qualifications des jeunes au sortir du système éducatif, et l'accès aux diplômes correspondants, restent la meilleure protection contre le chômage et la précarité [1]. Elles contribuent aussi à l'amélioration de la qualité des conditions de travail [2]. Accéder à un haut niveau d'éducation permet de déboucher sur une meilleure appréhension des enjeux de société, la possibilité de prendre toute sa place dans les débats et de contribuer à la construction de la société. Or, le gouvernement s'est engagé depuis 2005 dans une politique éducative débouchant sur un « apartheid social » : 50 % de diplômés du supérieur et renoncement pour l'autre moitié d'une génération, avec éviction dès le collège pour certains, entraînant ainsi une déscolarisation d'une partie importante des jeunes [3].

Cette politique est basée sur une conception de savoirs et de compétences à acquérir, que le gouvernement cherche à légitimer par l'insertion professionnelle future et qui relève plus de l'accumulation que de l'appropriation. Ainsi, se déploie une approche sur la formation tout au long de la vie qui relègue à la vie d'adulte tout ce qui n'aurait pu être acquis pendant la formation initiale, ce que nous contestons.

Combattre cette politique, c'est combattre pour l'avenir des jeunes, pour un droit à l'éducation et à la formation pour tous, pour l'amélioration des conditions de travail des personnels, c'est mettre l'éducation au centre d'un projet de société plus juste.

Un droit à l'éducation pour tous entraîne la nécessité de définir les objectifs et les contenus de cette éducation. Pour le SNES, il s'agit de permettre à chacun d'appréhender une culture commune émancipatrice, ce qui nécessite de repenser les contenus des programmes et de concevoir l'ensemble des programmes en cohérence. Tout parcours de formation doit déboucher sur des diplômes qui garantissent un niveau de qualification reconnu et l'accès à la culture commune.

Vivante et non figée, la culture commune [4] doit prendre en compte l'évolution de la société, ses débats, mais aussi intégrer les nouvelles formes de culture (informationnelle, numérique, médiatique...) et permettre ainsi aux citoyens de s'inscrire dans une démarche d'éducation et de formation tout au long de la vie.

1.2 Faire réussir tous les jeunes

1.2.1 Principes et objectifs

Nos propositions pour construire une culture commune, élément structurant d'un second degré cohérent, **par opposition au socle commun**, restent valides. Le SNES dénonce l'orientation précoce, les idéologies des dons et du mérite, de « l'égalité des chances » et du « chacun pour soi », et réaffirme le principe que tous les jeunes sont capables de réussir dans un système cadré nationalement, sans passer par des dispositifs dérogatoires définis localement.

Il est urgent de mettre un terme aux politiques éducatives telles qu'elles sont conduites actuellement au collège comme au lycée, de repenser et de renforcer la liaison entre le collège et le lycée afin d'atteindre l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat. S'inscrivant dans la lignée de la loi Fillon de 2005, les réformes, innovations et autres expérimentations mises en place ces dernières années, au collège et au lycée, participent d'une même vision élitiste et sélective à l'opposé de la logique du Service Public. Qu'il s'agisse d'une réforme globale et a priori cohérente comme la réforme Chatel du lycée général et technologique ou des réformes et expérimentations, aussi diverses que variées, inventées pour le collège, l'objectif est le même : mettre

101 **en place une école à plusieurs vitesses, qui trie et sélectionne les élèves, les**
102 **meilleurs pouvant accéder au lycée tandis que les autres, réorientés de plus**
103 **en plus tôt, doivent se contenter du socle commun. Le SNES demande le**
104 **retrait immédiat du dispositif ECLAIR qui organise la casse de l'Éducation**
105 **prioritaire en démantelant le cadre national des programmes et en**
106 **supprimant les moyens. Le SNES demande le gel des suppressions de postes**
107 **prévues pour la rentrée 2012. Des mesure d'urgence doivent par ailleurs être**
108 **prises dès la rentrée 2012, au collège comme au lycée afin de marquer un**
109 **coup d'arrêt aux politiques menées de puis 2005. Elles seront déclinées dans**
110 **les parties collège et lycée.**

111 Porter une même ambition pour tous passe par :

- 112 • une formation initiale de qualité dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à
113 18 ans qui a le souci de lutter contre l'échec scolaire, d'aider les jeunes à tout
114 moment, de favoriser l'épanouissement, la socialisation et l'égalité filles-garçons ;
115 **grâce aux apports spécifiques des membres des équipes pluri**
116 **professionnelles.**
- 117 • une éducation et une formation tout au long de la vie dans le cadre du Service
118 Public ;
- 119 • une orientation repensée qui permette de développer l'estime de soi, l'envie
120 d'apprendre, de réussir et de construire sa place dans la société. Il s'agit en
121 particulier de prévenir le décrochage scolaire. Les enfants issus de familles en
122 grande difficulté sociale étant sur-représentés parmi les décrocheurs scolaires, il
123 convient de développer des dispositifs de travail qui permettent d'associer ces
124 familles au sein des établissements scolaires. L'extension au public en formation
125 initiale de la loi sur la formation et l'orientation tout au long de la vie, votée en
126 novembre 2009, et le principe de labellisation des organismes intervenant sur
127 l'orientation aboutit à assimiler les processus psychologiques et sociaux
128 d'élaboration des projets d'avenir à l'adolescence aux processus de reconversion ou
129 de perfectionnement professionnel des adultes. Elle fait l'impasse sur le
130 développement possible au profit d'une prétendue sécurisation des parcours de
131 formation. **L'orientation des adolescents et des jeunes adultes ne doit pas**
132 **être instrumentalisée par les politiques néolibérales de la gestion de la**
133 **main d'œuvre. Elle doit avoir ses critères propres qui sont le**
134 **développement maximum de la personne, l'accès à l'autonomie et**
135 **l'émancipation.**

136 137 **1.2.2 Comment y parvenir ?**

138 L'évaluation doit faire partie intégrante du processus d'apprentissage **et faire l'objet**
139 **d'un temps distinct de celui de l'enseignement.** ~~et doit être plus soucieuse~~
140 **Ponctuelle, elle doit prendre des formes multiples afin** de repérer les réussites,
141 de valoriser les progrès, sans démagogie. **De même le pilotage des modalités**
142 **d'enseignement par les résultats aux évaluations internationales peuvent**
143 **avoir des conséquences dramatiques sur les apprentissages (teach to test) et**
144 **être instrumentalisé pour réduire les moyens d'enseignement. Enfin,**
145 **l'évaluation doit être l'aboutissement d'un processus d'apprentissage : elle**
146 **doit s'intégrer dans une explicitation des savoirs et des savoirs faire afin de**
147 **participer au processus de démocratisation au lieu d'en être le constat**
148 **d'échec. L'évaluation ne doit pas non plus être l'unique pilote des contenus et**
149 **des modalités d'enseignement. Le pilotage par l'examen est en effet à**
150 **l'œuvre dans le livret de compétences et nous ne cessons d'en constater les**
151 **dérives.** Le SNES condamne **donc** la logique des évaluations incessantes au détriment
152 des apprentissages, notamment par le biais de livrets de compétences. L'école doit

153 permettre aux élèves de construire une culture commune, d'acquérir des savoirs
154 disciplinaires et des compétences [5] **savoir-faire** permettant de mobiliser les savoirs
155 dans différentes situations. **Le SNES demande la suppression du LPC (et dans**
156 **l'immédiat appelle les collègues à valider tous les piliers) d'autant que**
157 **l'utilisation du pilier 7 du LPC et en particulier de grilles d'évaluation des**
158 **comportements pour l'affectation des élèves joue comme un obstacle**
159 **supplémentaire à l'accès à la formation et à la qualification pour des publics**
160 **déjà en risque de rupture. De même le projet de refonte du livret scolaire**
161 **intégrant le comportement de l'élève doit être abandonné.**

162 Les disciplines n'étant pas une simple transposition des savoirs universitaires, la
163 création de lieux de débats sur les contenus à enseigner et les pratiques pédagogiques
164 est indispensable et urgente, ainsi qu'une démarche démocratique d'élaboration et de
165 consultation sur les programmes. Dans ce cadre, des commissions d'élaboration
166 doivent associer universitaires, chercheurs, inspecteurs, représentants des personnels,
167 enseignants... La participation de ces derniers à cette démarche démocratique **doit**
168 **faire partie intégrante de leur métier et être articulée à la formation continue qu'il est**
169 **urgent de réhabiliter et de rénover. D'une manière générale l'expertise de nos**
170 **professions doit être entendue dans toutes les démarches visant à modifier le**
171 **système éducatif. Ainsi, de même que le Snes revendique, dans la formation**
172 **initiale, une place pour la réflexion sur le savoir scolaire, la dimension**
173 **historiographique et épistémologique de la discipline dans le cadre scolaire**
174 **devrait également être l'un des objectifs de la formation continue afin que les**
175 **contenus des programmes soient repensés dans le cadre d'un collectif de la**
176 **profession.**

177 La représentation nationale n'a pas à juger de l'élaboration ni de la conformité des
178 manuels scolaires, c'est l'affaire de l'Éducation nationale. Le manuel numérique est un
179 enjeu pour l'éducation et une ressource, parmi d'autres, à développer.

180 Une réflexion sérieuse doit être menée sur les contenus collaboratifs élaborés par les
181 enseignants. Il est nécessaire de clarifier la législation en matière de droits d'auteurs
182 et de propriété intellectuelle dans ce cadre, comme dans celui des ENT.

183 **Le développement des ENT dans le cadre scolaire peut être un formidable**
184 **vecteur de démocratisation et d'efficacité pédagogique. Pour cela, il faut**
185 **assurer l'égalité de leur généralisation et des modalités de leur mise en**
186 **œuvre. En effet, le développement des ENT est aujourd'hui inégal en fonction**
187 **du déploiement par les politiques des collectivités territoriales ou de**
188 **l'utilisation par les équipes pédagogiques au sein des établissements.**
189 **Certains élèves continuent de n'avoir aucun accès à l'informatique chez eux.**
190 **Il faut donc que les moyens nécessaires aux établissements pour le**
191 **développement des usages des ENT soient déterminés et harmonisés selon**
192 **des critères nationaux afin que l'accès aux ressources numériques puisse être**
193 **le même dans tous les établissements et pour tous les élèves.**

194 **Concernant l'utilisation des ENT dans la pratique pédagogique, il apparaît**
195 **nécessaire de renforcer la formation initiale et continue des enseignants vis-**
196 **à-vis de l'outil numérique afin d'en exploiter toutes les potentialités de**
197 **démocratisation des savoirs et des savoir-faire. Par ailleurs, les ENT doivent**
198 **rester des outils au service de la pédagogie de l'enseignant. Il faut se garder**
199 **d'un usage de l'ENT déconnecté de la transmission de savoirs et de savoirs-**
200 **faire disciplinaires qui le résumerait à un simple outil de gestion**
201 **administrative. De même, il faut veiller à l'amélioration des outils numériques**
202 **au service de la pratique pédagogique car actuellement, nombre d'entre eux**
203 **modélisent ces pratiques au lieu d'être à leur service. Il requiert aussi la**
204 **présence en nombre suffisant de personnels compétents, formés et titulaires**

205 **afin d'assurer l'efficacité des équipements.**
206 **Ainsi, les manuels numériques ne sont aujourd'hui trop souvent que la**
207 **numérisation de la version papier, ce qui du point de vue des ressources**
208 **manuscrites ne présente aucune plus-value. En revanche, les potentialités**
209 **vidéo, audio, iconographiques, géométriques, cartographiques, etc. y sont**
210 **peu développées ou ne peuvent être adaptées en dehors du cadre proposé**
211 **par le manuel. Il apparaît donc important de revendiquer la création d'outils**
212 **numériques susceptibles de s'adapter à nos besoins et à nos pratiques**
213 **pédagogiques. Bref, il faut exiger des manuels numériques qui, loin de leur**
214 **logique économique actuelle, soient compatibles avec l'ENT.**
215 **Par ailleurs, il faut se garder des tentatives de transversalités introduites par**
216 **le développement des ENT notamment au travers du B2i et du Livret de**
217 **compétences. Les outils numériques n'ont d'intérêt qu'administratifs du**
218 **point de vue du gain de temps, et pédagogiques, lorsqu'ils viennent enrichir**
219 **l'enseignement d'une discipline. Ils n'apparaissent pas les plus pertinents**
220 **dans une démarche d'évaluation qui ne ferait que croiser des compétences**
221 **validées. De plus, évaluer l'apprentissage des TICE par les élèves de façon**
222 **transversale s'avère inutilement compliqué : il appartient plutôt de redéfinir**
223 **les contenus d'enseignement de la Technologie, voire de créer une discipline**
224 **spécifique au domaine de l'informatique.**
225 **Cependant, l'usage de l'ENT peut s'avérer utile dans une perspective**
226 **d'interdisciplinarité, par la création de corpus d'œuvres étudiées en classe**
227 **dans des champs disciplinaires respectifs et déposés sur l'ENT de**
228 **l'établissement. Dans ce cadre, les ENT peuvent constituer des outils efficaces**
229 **pour mettre en œuvre une véritable culture commune.**
230 La réflexion sur les rythmes scolaires doit partir des missions assignées à l'école et des
231 objectifs de formation. Elle doit permettre d'améliorer les conditions d'étude au sein de
232 la classe, d'organiser des moments de travail en petit groupe tout en réaffirmant
233 l'importance du groupe-classe pour apprendre ensemble et en coopération, de mieux
234 articuler travail dans et hors la classe, de mettre en place des modalités d'organisation
235 et des pratiques qui permettent de rendre moins stressante et plus attractive l'activité
236 scolaire. **Le dogme de l'individualisation – souvent uniquement de façade**
237 **d'ailleurs - comme réponse à la difficulté scolaire traverse la plupart des**
238 **réformes depuis la loi d'orientation de 2005. A rebours nous affirmons que si**
239 **une véritable individualisation peut parfois répondre à certaines situations,**
240 **enseigner est fondamentalement un acte collectif qui met en œuvre des**
241 **dynamiques d'apprentissage au sein du groupe classe. De même la**
242 **coopération au sein de la classe et dans le travail n'est pas suffisamment**
243 **valorisée ni suscitée au profit d'une mise en compétition croissante des**
244 **élèves.**
245 **Nos mandats sur l'aide et la prise en charge des devoirs sur un temps scolaire**
246 **augmenté dans le cadre du Service Public d'éducation restent valides.**
247 Il est tout aussi nécessaire d'améliorer la qualité de la vie scolaire, de l'accueil des
248 élèves, des locaux, de la restauration scolaire, de l'internat là où il existe et de
249 l'encadrement éducatif.
250 Nos mandats sur l'aide restent valides. L'empilement de dispositifs d'aide et
251 d'accompagnement déconnectés des cours est inefficace, tout comme leur approche
252 strictement individualisée. La formation des enseignants doit leur permettre de mieux
253 identifier les difficultés des élèves afin d'en comprendre la genèse et d'éviter,
254 notamment, les malentendus sociocognitifs. **Le rôle des CO-Psy dans la**
255 **contribution à la réussite scolaire doit être préservé et renforcé.**
256 **Construire une culture commune implique l'acquisition de savoirs**

257 **disciplinaires et des compétences permettant de mobiliser les savoirs dans**
258 **différentes situations. Cela passe aussi par la pratique culturelle. C'est la**
259 **tâche que se fixent les options artistiques facultatives ou de spécialité au**
260 **lycée, mais aussi les ateliers et classes à horaires aménagés au collège. Ces**
261 **options permettent aux élèves non seulement d'acquérir des savoirs, mais**
262 **aussi de rencontrer des professionnels des métiers de la culture, de travailler**
263 **avec eux. Elles leur donnent le goût de la culture en passant par la pratique.**
264 **En ouvrant aux élèves les portes des cinémas, des théâtres, des musées, en**
265 **leur en apprenant les codes, ces enseignements leur donnent accès à un**
266 **patrimoine culturel qui leur apparaît souvent étranger voire hostile a priori.**
267 **Ils favorisent ainsi la démocratisation de l'accès à la culture. Ces options,**
268 **reposant sur un travail en petits groupes et sur un partenariat avec des**
269 **professionnels, coûtent cher, mais l'importance et la spécificité de ce qu'elles**
270 **apportent aux élèves les rendent indispensables. Il est nécessaire de**
271 **pérenniser et de multiplier ce type de structure. Après l'abandon du service**
272 **national en 1997 et suite à un protocole d'accord signé le 31/01/2007 par le**
273 **Ministère de l'Education nationale et par le Ministère de la Défense, et**
274 **légitimé par les compétences 1, 5 et 7 du socle commun, des « classes**
275 **défenses » ou avec des intitulés similaires sont en train de se développer. Le**
276 **SNES s'oppose à ce protocole d'accord et au développement de ces classes.**
277 **Quels que soient les accords interministériels, aucune expérimentation ne**
278 **doit être imposée à un établissement. Elle doit être votée en CA.**
279

280° **1.2.3 Responsabilité de l'État, moyens, structures**

281 Avec les contrats d'objectifs, les établissements sont rendus responsables de leurs
282 résultats alors qu'ils reçoivent des dotations en baisse qui ne tiennent plus compte de
283 leurs besoins. Dans ce contexte, les pressions de plus en plus fortes à « innover » ou
284 « expérimenter » pour s'affranchir des règles nationales visent à gérer la pénurie et
285 organiser un système éducatif à plusieurs vitesses.

286 À cette obligation de résultats sans moyens, le SNES oppose une obligation de moyens
287 qui s'impose à tous les niveaux pour que les équipes puissent diversifier leurs
288 pratiques et aider les élèves à la hauteur des besoins. Elle s'impose aussi pour la
289 scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap afin de les faire
290 entrer efficacement dans les apprentissages et de les accompagner dans leurs
291 parcours. **Des temps de concertation enseignants/membres des équipes pluri**
292 **professionnelles doivent être prévus.**

293 Dans les établissements qui concentrent les difficultés sociales et scolaires, cela
294 suppose des dotations sensiblement abondées dans le cadre d'une politique
295 d'éducation prioritaire qui maintient les mêmes exigences qu'ailleurs. Aujourd'hui les
296 travaux de la DEPP sur l'évaluation du système éducatif sont soit empêchés, soit non
297 publiés pour ne servir que le moment venu à la communication ministérielle. Le
298 ministère fait par ailleurs appel à des organismes privés ou encore à la DGESCO qui se
299 retrouve ainsi juge et partie en évaluant ses propres politiques. La statistique
300 publique, que les personnels de la DEPP ont la mission d'assurer en toute
301 indépendance, doit retrouver toute sa place.
302

303° **1.2.4 Territoire et mixité**

304 **La fréquentation par les enfants d'un même âge de lieux d'apprentissage**
305 **communs est la première condition pour qu'ils acquièrent une culture**
306 **commune. Comment pourraient-ils partager une même « culture » sans**
307 **d'abord parvenir à « faire société » ensemble ? Or le cloisonnement des**

308 élèves dans des établissements différents selon leur origine sociale va
309 croissant : c'est le reflet de la ségrégation spatiale à l'oeuvre dans les villes
310 mais pas seulement. La politique scolaire menée depuis 5 ans a en effet
311 encouragé, particulièrement au niveau du collège, une différenciation
312 qualitative de l'offre scolaire, incluant le jeu de la carte des formations, et a
313 exacerbé la concurrence entre des établissements rendus délibérément
314 inégaux entre eux :

- 315 - Les collèges Eclair et le renoncement aux programmes pour 297 collèges de
- 316 relégation (environ 150 000 collégiens).
- 317 - Les internats d'excellence pour environ 2 000 enfants, (soit 0,0006 % des
- 318 3 206 112 collégiens et lycéens !).
- 319 - Les collèges contournés/demandés par assouplissement de la carte
- 320 scolaire (8 % des élèves dérogent).
- 321 - Les collèges privés (21,6 % des collégiens, soit environ 700 000).

322 Parce qu'elle ne peut que reproduire les classes sociales ou – au mieux –
323 n'ouvrir que les élites, une telle typologie de collèges est incompatible avec
324 le projet de démocratisation des savoirs du SNES qui doit dénoncer toutes
325 ces catégories. La concurrence que subit l'école publique par le privé est
326 dangereuse pour au moins deux raisons : son poids considérable
327 (notamment dans certaines filières professionnelles où l'offre dans le privé
328 est largement supérieure à celle du public) et croissant (surtout dans les
329 secteurs où une forte hétérogénéité sociale est vécue comme anxiogène) et
330 l'opacité de sa gestion. Le SNES doit combattre l'un et l'autre en réclamant
331 qu'aucun fond public ne puisse servir à concentrer les élèves les plus
332 favorisés à l'extérieur des collèges publics et que le contrôle administratif
333 sur les établissements privés sous contrat donne lieu à une publication
334 transparente et régulière sur l'allocation des moyens humains et financiers
335 donnés par la collectivité et leur répartition établissement par
336 établissement.

337 Le pilotage du système par les moyens sans cesse revus à la baisse et non pas à partir
338 de missions ou d'objectifs fondés sur les besoins, l'application de règles de gestion
339 soumises à la performance au nom d'une meilleure utilisation des fonds publics ont
340 des conséquences redoutables. Sous couvert de donner une soi-disant autonomie aux
341 acteurs locaux, c'est la logique de la concurrence qui est à l'œuvre en lieu et place
342 d'une administration régulée. Ce sont des marges de manœuvre de plus en plus
343 grandes laissées aux recteurs dans tous les domaines, comme celles laissées aux chefs
344 d'établissement.

345 Loin de favoriser la mixité sociale, la politique conduite toutes ces dernières années a
346 encore accentué la polarisation sociale et renforcé les inégalités scolaires. Pour le
347 SNES, la mixité sociale est un vecteur essentiel de la réussite de tous les jeunes. Il est
348 urgent de revoir en profondeur la Politique de la Ville, d'appliquer vraiment et de
349 développer les mesures propres à favoriser la mixité sur tous les territoires.

350 L'assouplissement de la carte scolaire **a contribué à la déstabilisation du système**
351 **éducatif en amplifiant la concurrence entre les établissements au détriment**
352 **des populations les plus démunies. Il faut revenir à une définition de la carte**
353 **scolaire articulée à une politique de la ville soucieuse de construire de la**
354 **mixité sociale et qui garantisse l'accès à un établissement public de proximité**
355 **offrant de bonnes conditions de scolarisation (sécurité, contenus, carte de**
356 **formations).**

357 **De même** l'extraction des meilleurs élèves, sous couvert de « mérite », vers les
358 internats d'excellence ou vers les établissements de centre ville, ont accentué les
359 difficultés. Nombre de collèges ZEP deviennent ainsi des établissements de seconde

360 zone où les élèves captifs sont, au mieux, voués au seul socle commun. Le programme
361 ECLAIR tourne le dos à l'ambition de la réussite pour tous les élèves. Le SNES en exige
362 l'abandon. Il revendique au contraire une vraie relance de l'éducation prioritaire,
363 fondée sur le principe que tous les élèves peuvent réussir. Cela suppose d'y améliorer
364 sensiblement les conditions d'études des élèves pour leur permettre d'entrer
365 efficacement dans les apprentissages, et les conditions d'enseignement pour favoriser
366 la diversification des pratiques pédagogiques. L'éloignement des élèves
367 « particulièrement perturbateurs » et leur regroupement dans des Etablissements de
368 Réinsertion Scolaire (ERS) renforcent les comportements a-scolaires. Après un
369 véritable bilan **qualitatif et quantitatif**, de l'existant, de nouveaux dispositifs pour
370 favoriser les réinsertions scolaires doivent être pensés.

371 Par ailleurs, la réduction des moyens pousse les rectorats à la mutualisation : mise en
372 réseau des établissements pour l'offre de formation dans les zones denses,
373 multiplication des dispositifs « multisite » voire regroupement des premier et second
374 degré (écoles du socle) dans les zones rurales. Les inégalités d'accès à des formations
375 diversifiées se creusent ainsi alors qu'une réelle égalité exige un cadrage national de
376 l'offre de formation et des efforts particuliers dans les secteurs fragiles et dans les
377 zones rurales.

378 La carte des formations doit être conçue pour permettre à tous les jeunes de pouvoir
379 suivre les études de leur choix dans l'enseignement public. L'effort de diversité
380 d'options, de filières **et de spécialités** doit être plus important là où les difficultés
381 sociales sont plus grandes.

382 Le SNES demande que la carte des formations, incluant les post-bac des lycées, fasse
383 l'objet d'une concertation syndicale systématique. La fermeture de sections
384 professionnelles au profit de formations en apprentissage dans des CFA privés n'est
385 pas acceptable. Les manœuvres pour empêcher l'ouverture d'établissements publics
386 pour conforter le monopole de l'enseignement privé doivent cesser.

387 **Les régions et les départements à qui ont été dévolus les lycées et les**
388 **collèges depuis 1983 s'impliquent de manières très inégales selon leurs**
389 **ressources et leurs choix politiques renforçant les inégalités dans les**
390 **conditions d'étude des élèves sur le territoire. Il faut construire des modalités**
391 **de péréquation des moyens et de régulation des choix politiques assurant**
392 **l'égalité sur le territoire.**

393 La fermeture de CIO sous prétexte de mutualisation des moyens produit un
394 affaiblissement du réseau des CIO qui sont pourtant en mesure d'~~élargir les choix et~~
395 ~~les possibilités d'orientation des élèves~~ **d'aider les élèves à élargir leurs choix**
396 **dans le respect de la personne et avec pour objectif l'élévation des**
397 **qualifications.**

398 Les procédures d'affectation sont aussi source d'inégalité. Elles doivent être clarifiées,
399 particulièrement celles faisant appel à Affelnet. Le SNES demande que les critères
400 d'orientation en Seconde et en Première soient harmonisés et rendus publics partout.

401 **Au delà du discours sur la diversité des enseignements d'exploration, la**
402 **réalité de l'affectation réduit les choix pour la grande majorité des élèves aux**
403 **enseignements proposés dans leur lycée de secteur Ceci accroît**
404 **considérablement les inégalités scolaires.**

405 Il est par ailleurs nécessaire de développer les internats **de proximité** en recherchant
406 la mixité sociale et scolaire, pas seulement dans les zones rurales, de façon à
407 maintenir une offre publique et des conditions d'étude de qualité, l'internat étant un
408 cadre structurant du travail scolaire.

409
410
411

412
413
414
415
416
417
418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463

2. UN SECOND DEGRÉ DE LA RÉUSSITE

2.1 Unité et continuum

Tout cursus de formation comporte nécessairement des ruptures de la maternelle au supérieur, des changements dans les méthodes et les attentes, et des sauts qualitatifs nécessités par l'acquisition de nouvelles capacités et de nouvelles connaissances.

La notion d' « école du socle » s'appuie sur le dogme d'une continuité absolue tout au long de la scolarité obligatoire à 16 ans, en décrochant le collège du second degré et en faisant du lycée la première étape d'une scolarisation jusqu'au niveau L3, mais seulement pour une partie d'une génération.

À l'opposé, le SNES revendique l'existence d'un segment cohérent pour le second degré de la Sixième à la Terminale dans le cadre d'une scolarisation obligatoire portée à 18 ans pour permettre à tous les jeunes de s'approprier une culture commune et viser une élévation générale des qualifications. Les articulations premier degré-second degré et second degré-enseignement supérieur doivent être retravaillées dans cet esprit tout comme celle entre le collège et le lycée.

Ainsi l'unification des modalités d'approches pédagogiques pas le biais des paliers de compétences du socle entre primaire et collège contribue à ancrer voire à approfondir les difficultés scolaires des élèves. Cette approche du socle commun en effet, loin de permettre une construction progressive des savoirs, creuse toujours davantage les inégalités entre les élèves possédant les pré-requis de la culture scolaire et ceux qui doivent en apprendre et en comprendre les ressorts. Il apparaît ainsi fondamental d'établir, au-delà de la progression des savoirs, une progression cognitive entre premier degré et collège : le premier degré doit en effet donner à tous les élèves ces pré-requis de la culture scolaire afin qu'au collège, les différentes postures de la construction des savoirs, de leur mise en lien, de leur étude transversale, ne soient pas autant de nouveaux obstacles à la construction d'une culture commune qui s'élargit à de nouveaux domaines de savoirs.

De la même façon, l'articulation entre collège et lycée doit être repensée quant à la construction des savoirs et des postures cognitives. La perspective d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans impose de réfléchir à la façon d'approfondir des connaissances déjà abordées mais aussi d'ouvrir de nouveaux champs de connaissances, en lien avec les formations professionnelles et la poursuite d'études. Cette double démarche appelle l'approfondissement des constructions cognitives établies en collège pour préparer à la spécialisation et à la recherche. C'est donc bien dans cette perspective que doit s'inscrire la progression de la Sixième à la Troisième et le DNB. Actuellement peu ambitieux, modéré par un contrôle continu sous la pression des chefs d'établissement qui doivent rendre des comptes et afficher des résultats « en progression », le DNB est sans cesse revu à la baisse en terme d'ambition cognitive : à terme, d'ailleurs, il est censé disparaître au profit du fameux livret de compétence... Avec l'ambition d'une scolarité obligatoire à 18 ans, le DNB pourrait au contraire avoir un rôle plus important : celui de valider les acquis indispensables aux élèves pour aller vers une nouvelle diversification des savoirs et des postures cognitives en lycée.

~~÷ Quelles découvertes progressives et non irréversibles de différentes matières et/ou de nouveaux rapports aux savoirs ? Quelle diversification construire en lien avec nos exigences d'une culture commune pour tous ? Comment s'appuyer sur ce que les jeunes ont déjà construit tout en leur permettant de s'en affranchir dans une nouvelle~~

464 ~~étape de formation ?~~ C'est pendant la période de développement de l'enfance et de
465 l'adolescence, que se construit un rapport aux études, à soi et aux autres, déterminant
466 pour la suite des parcours. En entrant dans les contenus et, les exigences cognitives et
467 sociales spécifiques du collège et du lycée, les élèves se transforment, évoluent et en
468 construisant un point de vue sur les choses, forgent leur personnalité. **La nécessité**
469 **de se projeter dans l'avenir pour laquelle l'institution sollicite les adolescents**
470 **joue un rôle déterminant dans cette construction.** ~~Comment donner aux équipes~~
471 ~~pluriprofessionnelles les moyens d'accompagner ces évolutions à partir de regards~~
472 ~~croisés ?~~ **Les établissements doivent pouvoir disposer de moyens horaires et**
473 **financiers spécifiques pour permettre aux équipes pluriprofessionnelles de**
474 **répondre à la spécificité du public accueilli dans l'établissement.** L'orientation
475 scolaire a un rôle déterminant dans cette construction.

476 ~~Or, elle.~~ **L'orientation scolaire** est de plus en plus conçue comme instrument de
477 régulation **et de gestion des flux et de l'emploi local ; sa conception se limite à**
478 **de l' de l'emploi local et rabattue sur une** information qui, avec l'entrée des milieux
479 professionnels dans l'École, confine parfois à la manipulation. Les nouvelles tâches
480 confiées aux enseignants en matière d'orientation sont fondées sur le principe de
481 l'interchangeabilité des acteurs, font l'impasse sur la complexité des processus en jeu,
482 **des procédures d'orientation, de la maîtrise de l'information et sur le**
483 **positionnement des uns et des autres dans l'institution.**

484 La découverte progressive du milieu économique et social ne peut faire l'objet d'un
485 « cours sur les métiers » comme est conçu l'actuel PDMF et dans une certaine mesure
486 les enseignements d'exploration. Elle doit se centrer sur une approche psychologique,
487 sociale et culturelle de la réalité des métiers et du monde du travail aujourd'hui. Ceci
488 suppose que les enseignants, en fonction de leur discipline et en complémentarité avec
489 les CO-Psy, puissent avoir le temps nécessaire pour construire de telles démarches
490 d'ouverture sur la société. De même l'orientation active devient de plus en plus une
491 régulation déguisée des flux dans le supérieur. Elle touche plus particulièrement les
492 élèves non familiers du post-bac. La liaison entre les lycées et l'enseignement
493 supérieur doit être renforcée en s'appuyant davantage sur les CO-Psy, en particulier
494 en développant les postes partagés lycée-SCUIO, que l'autonomie des universités tend
495 à supprimer.

496 La mise en place d'un service dématérialisé pour l'information des jeunes ne doit pas
497 aboutir à la diminution du temps de présence des CO-Psy auprès des élèves, des
498 équipes et des familles. **Son apport doit être strictement limité à de**
499 **l'information sur les formations, les diplômes et les cursus.**

500 Les procédures d'orientation et d'affectation doivent garder un caractère national. Le
501 recours à des fiches d'évaluation du comportement de l'élève ou de sa personne en
502 vue de son affectation doit être abandonné car il transfère sur l'élève la responsabilité
503 de ce qui provient souvent d'une capacité d'accueil insuffisante.

504 505 **2.2 Le collège**

506 **Le collège doit faire l'objet d'un débat national notamment sur les contenus**
507 **et l'organisation des enseignements ainsi que sur la réponse à la difficulté**
508 **scolaire dont il est souvent le révélateur. Les analyses et propositions qui**
509 **suivront en poseront le cadre.**

510 **Cependant on peut proposer quelques mesures d'urgence qui, loin de**
511 **résoudre les problèmes du collège, pourraient très rapidement lui redonner**
512 **un peu de cohérence et rendre à nouveau viable le quotidien.**

513
514
515

516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567

Plan d'urgence pour la rentrée 2012 en collège

- **Suppression des dispositifs d'évaluation qui se sont multipliés sans cohérence en accablant la charge de travail : note de vie scolaire dans l'évaluation trimestrielle et dans le DNB, niveau A2 langue, B2i, livret de compétences.**
- **Cadrage national de l'épreuve d'histoire des arts avec un contenu et des moyens attribués pour encadrer et évaluer le travail.**
- **Instauration des dédoublements de classe obligatoires en langues, et dans les disciplines expérimentales pour les heures de labo, et pour les projets transdisciplinaires.**
- **Augmentation du nombre de surveillants.**
- **Handicap : rallonge de DGH à tous les établissements qui accueillent des élèves handicapés hors ULIS et dotation supplémentaire en AED.**
- **Ouverture de discussions sur les contenus et finalités du DNB.**
- **Ouverture de discussions dans un cadre institutionnel et démocratique sur les finalités et contenus du collège visant à recueillir et à tenir compte de l'expertise des personnels.**
- **Mesures rapides visant à l'augmentation du vivier de candidats aux concours.**

2.2.1 Un collège aujourd'hui nié dans sa spécificité

Livré au socle (qui n'a en fait rien de commun) et au LPC qui diluent le sens des apprentissages, le collège voit ses finalités transformées, les inégalités entre élèves renforcées et institutionnalisées, et les missions de ses personnels peu à peu dénaturées. **Parce qu'il cristallise à la fois les difficultés scolaires avec le passage à l'adolescence, le collège est rendu seul responsable des mauvais résultats de la France aux enquêtes PISA. Or, au lieu de se montrer plus ambitieux, de donner au collège les moyens d'assurer pour le plus grand nombre la poursuite de la scolarité en lycée, les politiques successives l'ont transformé en un centre de tri scolaire et social. Avec le livret de compétence, les uns sont destinés au Socle commun, affichage qui cache l'orientation précoce et subie, tandis que les autres, dans le cadre de programmes ambitieux qui n'ont été conçus que pour eux, poursuivent leur scolarité en lycée. Ainsi la « personnalisation » imposée des apprentissages et des parcours contribue à une culpabilisation de l'élève et traduit un renoncement à la réussite de tous au profit d'une maximisation des « potentiels » supposés de chacun à travers des parcours différents : socle pour les uns et ensemble des programmes pour les autres ; PPRE et accompagnement personnalisé fourre-tout ; évaluations en fin de Cinquième préparant un délestage vers des dispositifs dérogatoires d'alternance dès la Quatrième : le groupe classe dont la naturelle hétérogénéité pourrait être porteuse d'échange et de construction cognitive, est sans cesse éclaté, remodelé, au gré des groupes de compétences ou des heures spécialisées en tout genre. Cette dilution du sentiment d'appartenance à un même groupe encourage chez les élèves et les parents eux-mêmes l'idée que le collège n'est pas fait pour tous, confortant ainsi les politiques d'expérimentation à l'œuvre dans les établissements ECLAIR. Or, le collège d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans ne peut être à plusieurs vitesses : il doit être conçu pour tous en terme de contenu et de démarche, tout en tenant compte, par le jeu des options, de la diversité du public accueilli. Aujourd'hui toutefois, ce**

568 **collège commun doit nécessairement, de façon transitoire s'adapter aux**
569 **difficultés posées par une hétérogénéité qui tend à se creuser entre la**
570 **Sixième et la Troisième en utilisant les dispositifs de soutien et**
571 **d'encadrement mis à sa disposition.** Tout cela **s'ajoute au** dans le cadre d'une
572 polarisation sociale des établissements renforcée par l'assouplissement de la carte
573 scolaire, d'un dynamitage de l'éducation prioritaire, d'une incitation forte à
574 déréglementer à tout prix, au nom du « droit à l'expérimentation ».

575 Le ministère cherche aujourd'hui à franchir un pas supplémentaire en « primarisant »
576 le collège dans des « écoles du socle » qui ne constituent pas une réponse aux
577 difficultés des élèves et conduiraient à une impasse en retardant l'entrée des élèves
578 dans les apprentissages du second degré, voire en l'empêchant pour une partie d'entre
579 eux, tout en remettant en cause les statuts et missions des personnels.

580

581 **2.2.2 Un collège à conforter dans le second degré**

582 Pour le SNES, le collège doit rester la première étape du second degré et offrir aux
583 élèves des disciplines qui évoluent et se différencient, sans toutefois ressembler
584 totalement à celles du lycée, plus nombreuses et diversifiées. Aucune étude n'a jamais
585 montré que le nombre d'enseignants était facteur d'échec et la présence d'enseignants
586 spécialistes de leur discipline garantit un travail didactique de haute qualité.

587 Mais il est urgent de refonder le collège en le rendant plus juste, plus commun, plus
588 humain. Voir [6] Il faut lui donner, dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à
589 18 ans, les moyens de faire entrer tous les élèves dans les apprentissages du second
590 degré et de les préparer à des poursuites d'études dans l'une des trois voies du lycée.
591 L'entrée au collège marque une rupture nécessaire qui aide à grandir mais qu'il faut
592 mieux accompagner par une liaison CM2-Sixième qui permette davantage aux élèves
593 de s'inscrire dans des espaces et temps scolaires organisés différemment. Une
594 meilleure continuité dans les apprentissages passe par des échanges réguliers entre
595 personnels, particulièrement entre enseignants des premier et second degrés, sans
596 déboucher sur des échanges de service qui nieraient les spécificités de chacun. **La**
597 **continuité et le suivi assuré par les psychologues scolaires à l'Ecole primaire**
598 **et par les CO-Psy pour le secondaire est un gage de prise en compte de l'élève**
599 **dans sa globalité dès son entrée au collège.**

600

601 **2.2.3 Pour une vraie démocratisation du collège**

602

603 **2.2.3.1 Les contenus au collège**

604 La structuration des enseignements en disciplines scolaires constituées est essentielle
605 pour que les élèves puissent construire des savoirs **et les savoirs faire spécifiques**
606 **à chaque champ d'étude.** Construire une interdisciplinarité [7] en croisant les
607 approches et les regards pour mettre en cohérence des savoirs spécifiques suppose
608 que les programmes intègrent des thématiques ou problématiques communes, en
609 rupture avec la conception de l'interdisciplinarité que traduisent les thèmes de
610 convergence en sciences, l'histoire des arts [8] et l'EIST. **Il faut notamment**
611 **dénoncer le rabâchage de certaines thématiques idéologiques qui s'imposent**
612 **actuellement de façon transdisciplinaire et prennent une telle place qu'elles**
613 **appauvrissent les champs d'étude disciplinaire : ainsi la question du**
614 **développement durable au collège qui s'agrège à la SVT, la Géographie, la**
615 **Technologie, l'éducation civique et se voit accorder dans le livret de**
616 **compétence une place prépondérante en tant que sujet d'étude.**

617 En outre, l'EIST offre une vision réductrice des sciences et de la technologie, aboutit à
618 une perte de contenu disciplinaire et à un enseignement axé sur les « bonnes
619 pratiques » et les « capacités ».

620 Les programmes du collège doivent rompre avec la logique du socle, s'ouvrir à la
621 diversité des cultures, réhabiliter démarche technologique et pratiques artistiques,
622 introduire l'usage raisonné et construit des TICE.

623 **Ces programmes doivent en outre inclure et expliciter le temps de**
624 **l'apprentissage : souvent trop lourds, ils morcellent parfois la discipline en**
625 **une multitude de chapitres, décomposant ainsi le savoir disciplinaire en**
626 **thématiques abstraites pour les élèves, et traitées bien trop vite pour leur**
627 **permettre de se les approprier réellement. L'inscription des savoirs dans un**
628 **temps d'apprentissage plus long permettrait au contraire aux élèves**
629 **d'acquérir les postures cognitives nécessaires à la construction d'une culture**
630 **commune. Cela permettrait également d'inclure tous les élèves dans le**
631 **processus d'apprentissage au lieu de reléguer ceux qui ne peuvent pas suivre**
632 **au socle commun.**

633 Le SNES oppose au socle commun utilitariste et figé en 7 compétences peu lisibles,
634 son projet de « culture commune » qui vise à la fois l'épanouissement personnel et
635 des acquisitions cognitives exigeantes à travers une culture large, ouverte et
636 diversifiée.

637 638 **2.2.3.2 L'organisation du collège**

639 L'hétérogénéité des classes est une richesse qui suppose de rechercher la mixité
640 sociale et scolaire dans tous les établissements et de diversifier les pratiques
641 pédagogiques dans des classes de 24 élèves au maximum (20 en éducation prioritaire)
642 avec des dédoublements, du travail en groupes, des co-interventions (prévues dans
643 les services) afin d'intégrer au maximum l'aide aux élèves dans le temps de la classe.
644 Il convient de réfléchir à une autre organisation du temps scolaire : allonger la durée
645 de certaines séquences d'enseignement permettrait aux élèves de s'inscrire dans des
646 activités moins fragmentées en prenant le temps de s'installer, de débattre, de
647 chercher, de produire... C'est notamment dans ce cadre qu'au moins une activité
648 interdisciplinaire pourrait être proposée aux élèves pour leur permettre d'approfondir
649 une des thématiques préalablement prévues dans les programmes. Des études
650 obligatoires (dirigées ou encadrées selon les besoins) permettraient par ailleurs
651 d'accompagner tous les élèves dans leur travail personnel. **De plus, le temps**
652 **scolaire doit être repensé dans sa progressivité afin de ne pas créer de**
653 **rupture dans le rythme de travail, ce qui participe au décrochage des élèves.**
654 **Actuellement le niveau 5° ne prépare pas suffisamment au rythme de travail**
655 **en Quatrième, niveau choisi justement dans l'école du socle pour effectuer**
656 **une orientation précoce. De plus, renvoyer à la maison le travail qui ne peut**
657 **être fait en classe faute de temps c'est accentuer les écarts de la réussite**
658 **scolaire entre les milieux sociaux favorisés et défavorisés. Les élèves doivent**
659 **donc rester le plus longtemps possible dans le cadre scolaire tout en y**
660 **multipliant les formes d'apprentissage : classe entière, demi-groupe, travail**
661 **interdisciplinaire, options de découvertes, études dirigées ou surveillées, etc..**

662 Le développement de dispositifs d'alternance collège/entreprise préparant à
663 l'apprentissage et/ou une sortie sans qualification est un leurre pour les élèves ayant
664 cumulé de graves lacunes. **En particulier, le SNES réaffirme son opposition**
665 **formelle au dispositif DIMA.** ~~Mais en attendant les effets d'une politique résolue de~~
666 ~~prévention de l'échec scolaire, la question reste posée de leur prise en charge de~~
667 ~~manière spécifique au sein du collège ou du lycée professionnel. Avec quel cadrage~~
668 ~~national?~~ **Parallèlement à une politique résolue de prévention de l'échec**
669 **scolaire, la question du cadrage national et de leur prise en charge de**
670 **manière spécifique au sein du collège reste entière. Ils ne peuvent reposer**
671 **sur l'idée que seul l'intérêt pour la vie professionnelle pourrait suffire à**

672 **motiver les élèves dans leurs apprentissages. Aucune illusion ne doit être**
673 **entretenue sur la nature des exigences disciplinaires au lycée professionnel.**
674 **2.2.5 Éducation prioritaire au collège**
675 **La relance de l'éducation prioritaire est une urgence absolue. Elle devra**
676 **s'appuyer sur un principe : la différenciation des moyens en vue de l'égalité**
677 **d'accès aux savoirs et aux qualification. Toute politique s'attachant à définir**
678 **des objectifs spécifiques à l'éducation prioritaire tournerait résolument le dos**
679 **à l'ambition de justice et de démocratisation.**
680 Faire acquérir des savoirs et savoir-faire exigeants à des élèves qui n'ont pas tous le
681 même rapport au savoir nécessite à la fois des conditions d'études et d'enseignement
682 qui permettent de diversifier les pratiques et les démarches, du temps pour lever les
683 implicites scolaires et accompagner les élèves les plus en difficulté, une formation
684 initiale de qualité des personnels et une formation continue qui répondent aux enjeux,
685 un travail en équipe favorisé par du temps de concertation intégré dans le service pour
686 notamment échanger sur les pratiques.
687 Toutes ces problématiques se posent de manière aiguë dans les établissements qui
688 accueillent majoritairement des élèves issus de milieux populaires. **Les jeunes**
689 **scolarisés en EP ne sont vus qu'à travers les prismes de la violence et de**
690 **l'échec. Que les circulaires de rentrée étudient la scolarisation en ZEP dans le**
691 **même paragraphe que les enfants atteints de handicaps autour de**
692 **l'euphémisme « élèves à besoins particuliers » en dit long sur la perception**
693 **de ces élèves. L'objectif est de trier les élites en provoquant leur fuite grâce à**
694 **l'assouplissement de la carte scolaire. On est loin de l'ambition généreuse qui**
695 **consistait à "donner plus à ceux qui ont moins" en renforçant l'école dans les**
696 **zones et les quartiers les plus défavorisés de France, afin d'offrir aux jeunes**
697 **l'ouverture culturelle et les outils techniques pour leur permettre de**
698 **compenser les difficultés liées à leur situation économique.**
699 **Avec ECLAIR, nous sommes entrés dans l'ère de la déréglementation des**
700 **programmes dont la volonté est d'aller vers une primarisation du collège :**
701 **recentrage sur le socle commun, expérimentations sur les rythmes scolaires,**
702 **mise en place de groupes de compétences décrits par la profession,**
703 **regroupement de plusieurs disciplines (EIST), accent mis sur le savoir-être,**
704 **sur l'orientation professionnelle... Ce nouveau label porte ainsi atteinte aux**
705 **programmes nationaux et rompt avec le principe d'égalité républicaine.**
706 Les propositions du SNES pour une véritable relance de l'éducation prioritaire restent
707 d'actualité. Contrairement au programme ECLAIR qui vise à déréglementer dans les
708 établissements concernés en ~~en rabattant sur les~~ **renonçant aux** exigences pour les
709 élèves, il s'agit pour le SNES de centrer les efforts sur les apprentissages en
710 maintenant le même niveau d'exigence qu'ailleurs, mais en donnant aux personnels
711 les moyens de cette ambition : **des moyens pour pallier les difficultés**
712 **économiques rencontrées (augmentation des bourses, des crédits**
713 **supplémentaires en manuels scolaires, en matière de sorties et voyages**
714 **scolaires) des moyens pour accéder aux enseignements (effectifs limités, des**
715 **travaux en groupes, laboratoires de LV...), des moyens pour approfondir**
716 **(lieux d'études, CDI avec au moins 2 documentalistes), des moyens en vie**
717 **scolaire et vie de l'élève qui permettent écoute, aide au travail et à**
718 **l'orientation, soutien aux démarches sociales ... La réussite des élèves**
719 **suppose aussi une plus grande mixité sociale dans les établissements, ce qui**
720 **passé par une carte des options et des formations sans discontinuité**
721 **territoriale au moins aussi riche qu'ailleurs.**
722 **Le SNES revendique l'arrêt immédiat du programme ECLAIR.** Les établissements
723 relevant de l'éducation prioritaire doivent donc être traités en priorité dans le cadre de

724 la loi de programmation pluriannuelle que revendique le SNES.

725

726° **2.2.6 Pour un DNB rénové**

727 La session 2011 du DNB a amplifié la mascarade d'évaluation des élèves déjà
728 constatée les années précédentes pour deux piliers du socle (B2i et niveau A2 en LV).
729 Afin que chaque collège puisse afficher des résultats « présentables » en lien avec son
730 contrat d'objectifs, les subterfuges n'ont pas manqué : pressions exercées sur les
731 collègues et évaluations modifiées par le chef d'établissement pour le LPC et l'épreuve
732 d'histoire des arts, repêchage des élèves par les jurys selon des critères très
733 discutables.

734 Le SNES rappelle son exigence d'abandon du LPC, de la note de vie scolaire et de
735 l'épreuve orale d'histoire des arts. Ses propositions pour un DNB rénové restent
736 valides : prise en compte de toutes les disciplines enseignées par le contrôle continu
737 et/ou des épreuves terminales (non adossées au socle).

738

739 **2.3 Les formations du lycée**

740

741 **2.3.1 Analyse de la réforme Chatel des lycées Pour un plan d'urgence des lycées**

742
743 La réforme Chatel des lycées généraux et technologiques, discutée dans l'urgence en
744 décembre 2009 est installée au pas de charge depuis la rentrée 2010. Le SNES
745 conteste cette réforme qui diminue les horaires disciplinaires des élèves, externalise le
746 traitement de la difficulté scolaire dans un accompagnement personnalisé mal conçu,
747 et renvoie au local la gestion de plus du tiers des moyens horaires. Les réformes des
748 trois voies du lycée consacrent l'abandon de la volonté de mener 80 % d'une classe
749 d'âge au bac, et conduiront à terme à l'éviction d'un plus grand nombre d'élèves du
750 lycée. **Les seuls repérage du décrochage scolaire et développement de la
751 formation par la voie de l'apprentissage proposés par le gouvernement
752 comme alternative à l'échec scolaire sont proprement scandaleux ;
753 fondamentalement ce sont le droit de l'accès aux savoirs pour tous et le
754 besoin de formation initiale des jeunes, garantie d'une insertion sécurisée et
755 durable dans le monde du travail qui sont niés.** ~~La solution proposée par le
756 gouvernement de repérage du décrochage scolaire et de renforcement de
757 l'apprentissage est scandaleuse : elle nie le besoin de formation initiale de jeunes,
758 garantie fondamentale d'une insertion sécurisée et durable dans le monde du travail.~~
759 Le SNES demande un coup d'arrêt à ces réformes et l'ouverture d'un débat **dès
760 l'automne 2012** sur les finalités du lycée avant d'en reprendre les programmes et les
761 structures.

762 **Le lycée dans ses trois voies a été considérablement brutalisé par les
763 dernières réformes. Les personnels ont tenté de concilier leur rejet de la
764 réforme et la nécessité de travailler au quotidien, de continuer à faire réussir
765 les élèves, de répondre aux attentes des familles. Soumis en permanence à
766 des injonctions contradictoires, écrasés par la charge de travail, souvent sans
767 vision claire des objectifs, notamment les épreuves de baccalauréat, ils ont
768 inventé, innové, rectifié, montrant les extraordinaires ressources de la
769 profession. Cependant cette situation accroît encore les disparités entre les
770 établissements et les élèves, sans résorber les inégalités accrues par la
771 baisse des moyens d'enseignement et de l'offre de formation. C'est pourquoi
772 il est d'une extrême urgence, avant toute ouverture d'un débat national sur
773 les finalités du second degré, d'introduire des éléments de cadrage national
774 et des verrous visant à limiter les effets pervers de l'autonomie de
775 l'établissement et de la réforme.**

776 **Le plan d'urgence suivant n'est ni la critique de la réforme du lycée, ni le**
777 **reflet du projet du SNES pour un lycée démocratique. « Il s'intègre dans un**
778 **contexte politique singulier. Une période particulière s'ouvre entre la fin du**
779 **congrès national et la rentrée 2012 au cours de laquelle, dans le cadre d'un**
780 **changement de majorité, des discussions pourraient avoir lieu en amont de**
781 **toute possibilité de construction du rapport de force qui sera nécessaire pour**
782 **imposer notre projet pour un second degré démocratisé. Il s'agit de définir**
783 **des mesures directement opératoires pour la rentrée 2012 visant à empêcher**
784 **les effets les plus délétères de la réforme des lycées sur la vie des**
785 **établissements, le métier d'enseignant et la réussite des élèves. Il s'agit d'un**
786 **plan transitoire destiné à précéder l'ouverture d'un véritable débat et d'une**
787 **concertation sur les finalités, les contenus et les structures du lycée.**
788
789

790 **Plan d'urgence pour la rentrée 2012** 791 **en lycée général et technologique**

- 792
- 793 • **Suppression du principe de l'enveloppe laissée à l'autonomie de**
794 **l'établissement et affectation nationale des moyens d'enseignement**
- 795 • **Augmentation de l'horaire des enseignements d'exploration**
- 796 • **cadrage national des horaires des dédoublements et de leur attribution**
797 **disciplinaire**
- 798 • **Cadrage national des horaires des disciplines, ce qui implique de mettre**
799 **un terme à la possibilité d'horaires globalisés pour les LV1 et LV2**
- 800 • **Cadrage national des horaires et contenus de l'accompagnement**
801 **personnalisé et détermination nationale des enseignants en charge de l'AP**
802 **selon les niveaux et les séries**
- 803 • **Renforcement du groupe classe en mettant fin aux groupes de**
804 **compétences en langues et à la possibilité de faire des regroupements de**
805 **classes dans le cadre des enseignements du tronc commun**
- 806 • **Mise en place de règles nationales pour les cartes de formations. Les**
807 **options existantes doivent être maintenues. Celles qui sont ouvertes doivent**
808 **être créées avec une augmentation des moyens et non à moyens constants**
- 809 • **Cadrage national de toutes les épreuves du baccalauréat, notamment**
810 **celles de langue.**
- 811 • **Abandon de l'intégration de l'évaluation du comportement dans le livret**
812 **scolaire.**
- 813 • **Ouverture de discussions dans un cadre institutionnel et démocratique**
814 **sur les finalités et contenus du collège visant à recueillir et à tenir compte de**
815 **l'expertise des personnels.**
- 816 • **Mesures rapides visant à l'augmentation du vivier de candidats aux**
817 **concours. »**

818
819 **La voie technologique est un vecteur essentiel de la démocratisation des**
820 **études secondaires. Elle doit le demeurer et son champ d'intervention doit**
821 **être conforté et élargi. Alors que la réforme STI-STL hypothèque la survie**
822 **même d'une voie technologique industrielle, il y a une urgence extrême à**
823 **articuler le combat pour la remise à plat de la voie technologique et le souci**
824 **de rendre à nouveau possible, par des mesures immédiates, le travail des**
825 **enseignants dans ces séries. L'enjeu est l'existence même des séries**
826 **industrielles menacées de naufrage à court terme par les conséquences de la**

- 827 **réforme.**
828 **Pour cela on peut déterminer quelques urgences immédiates pour la rentrée**
829 **2012, qui ne sauraient suffire mais pourrait rendre le quotidien plus**
830 **supportable dans les établissements :**
831 • **Les rectorats doivent faire de la formation des enseignants de STI une**
832 **priorité et lui consacrer des moyens importants. La formation doit être à la**
833 **fois disciplinaire et didactique, et répondre aux besoins définis par les**
834 **enseignants de façon collective. La mutualisation des productions didactiques**
835 **doit être facilitée et organisée.**
836 • **Les équipements industriels encore en usage doivent être conservés. Il**
837 **faut définir très rapidement un guide des équipements et harmoniser les**
838 **équipements au sein des académies. Les Régions doivent entendre les**
839 **personnels pour que les investissements soient en prise avec les exigences**
840 **réelles du travail dans les établissements.**
841 • **Les contenus des enseignements transversaux doivent être rapidement**
842 **aménagés en les réorientant vers les spécialités.**
843 • **L'accompagnement personnalisé doit être consacré à la réponse à la**
844 **difficulté et à la remotivation des élèves les plus en difficulté que le caractère**
845 **trop abstrait et conceptuel des nouveaux enseignements risque de rebuter.**
846

847° **2.3.2 Structure du lycée**

848 Les années lycée sont pour les adolescents un autre moment important de
849 développement de leur personnalité. Le lycée doit se fixer pour objectif d'amener au
850 baccalauréat l'ensemble d'une génération [9]. **La diversification des voies, des**
851 **séries et des spécialités reste un vecteur fondamental de la démocratisation**
852 **qui doit être renforcé et étendu. Pour cela, le lycée doit offrir...** Pour cela, il
853 doit offrir sur tout le territoire le choix entre différents chemins clairement identifiés,
854 d'égales exigences, permettant par leur diversité de mettre tous les élèves en situation
855 de réussite sans pour autant les enfermer dans des orientations irréversibles. La
856 structure en voies et en séries [10] avec spécialisation progressive répond à cet
857 impératif [11]. **La limitation des effectifs à 30 par classe et 25 en ZEP ainsi que**
858 **l'existence de dédoublements dans les disciplines générales et dans les**
859 **disciplines techniques sont indispensables à la sérénité des conditions de**
860 **travail et à la prise en charge rapide de la difficulté.**

861 La Seconde générale et technologique doit être une classe de détermination [12]
862 conçue comme une ouverture vers le cycle terminal et non comme une super-
863 Troisième. Si les élèves poursuivent certaines disciplines du collège, les champs
864 nouveaux [13] (technologique, économique et social) ou abordés de manière nouvelle
865 (artistique) doivent occuper une part conséquente de l'horaire [14]. Les programmes
866 doivent être conçus de façon à ce que l'augmentation du temps de cours pour les
867 élèves ne se traduise pas en travail personnel supplémentaire au domicile.

868 Les séries du cycle terminal doivent être clairement identifiées et conçues en lien avec
869 leurs débouchés dans l'enseignement supérieur, et aussi en lien avec l'insertion
870 professionnelle pour les bacs pro : choisir une série, c'est approfondir certains
871 enseignements, et renoncer à d'autres. L'horaire des disciplines de spécialité doit
872 augmenter de la Première à la Terminale. Les disciplines nouvelles pour les élèves [15]
873 doivent être introduites dès la Première, afin de permettre l'appropriation sur
874 l'ensemble du cycle terminal. Les horaires et conditions d'enseignement doivent rester
875 nationaux de façon à assurer l'égalité de traitement. Les conditions de vie et
876 d'encadrement doivent préparer les élèves à l'exercice de responsabilité démocratique
877 et à l'autonomie dont ils disposeront dans l'enseignement supérieur.

878 Si la voie générale conduit a priori vers les formations supérieures longues, la voie

879 technologique doit conduire principalement vers des formations supérieures
880 professionnelles courtes qui doivent conserver leur double finalité : insertion
881 professionnelle et poursuites d'études. Les BTS doivent rester spécialisés et tournés
882 vers l'accès à l'emploi, ce qui n'est pas contradictoire avec des poursuites d'études
883 ultérieures, qu'il faut amplifier. Les classes préparatoires doivent tenir compte de
884 l'évolution du lycée (structure et programmes). Elles doivent accueillir davantage de
885 jeunes de milieu populaire [16], ce qui passe par la consolidation des classes de
886 proximité existantes. Le SNES demande l'harmonisation sur le territoire des conditions
887 d'enseignement (effectifs par classe, options, filières). Il s'interroge sur les classes
888 préparatoires mixtes implantées à l'Université, en particulier celles qui ne
889 correspondent à aucune innovation pédagogique.

890 Le lycée doit s'ouvrir davantage notamment en accueillant des manifestations
891 culturelles et de formation. Les adultes doivent pouvoir y trouver des solutions à leur
892 demande de formation continue dans le cadre du Service Public dans des GRETA
893 relancés.

894

895° 2.3.3 Contenus au lycée

896 Les différentes disciplines des lycées généraux et technologiques doivent permettre à
897 chaque élève de construire une appréhension globale du monde qui l'entoure et des
898 controverses qui le traversent [17], de développer ses connaissances, son esprit
899 critique et son pouvoir d'agir. Pour cela, les programmes doivent être construits en
900 cohérence au sein de chaque série, afin de permettre aux enseignants des différentes
901 disciplines de croiser les regards sur des objets d'étude partagés. Ainsi l'ensemble des
902 jeunes s'emparera-t-il de la culture commune quels que soient les parcours
903 empruntés.

904 En particulier, le SNES demande un travail approfondi sur les disciplines
905 technologiques, sur leur place, leurs contenus et les démarches pédagogiques
906 spécifiques en Seconde, et dans les séries technologiques ou générales. **Le**
907 **rééquilibrage des séries et l'effectivité de la première spécialisation dans le**
908 **second cycle du lycée pourraient en théorie conduire à interrompre l'étude de**
909 **certaines disciplines en fin de Première et à redéfinir les programmes et les**
910 **rythmes d'apprentissage. Cependant la réforme du lycée a opéré ce**
911 **changement de manière brutale, sans réflexion sur les conséquences et en**
912 **adaptant les programmes de manière inacceptable.**

913 **En particulier l'arrêt des mathématiques en fin de Seconde pour les élèves**
914 **préparant un bac L accentuera radicalement le désintérêt actuel pour la série**
915 **L et son affaiblissement. L'arrêt complet d'une discipline centrale de la**
916 **formation depuis le collège ne doit pas intervenir avant la Terminale. Les**
917 **Première L doivent étudier les mathématiques et l'accès à un enseignement**
918 **de mathématique en Terminale L doit être ouvert largement.**

919 **La suppression de l'histoire-géographie s'est faite sans aucun débat sur le**
920 **statut de cette discipline dans la scolarité et s'est traduite par la rédaction**
921 **d'un programme de Première rejeté massivement par la profession. La**
922 **situation est aujourd'hui intenable. La spécialisation et le rééquilibrage des**
923 **séries ne peut pas se faire par la simple soustraction d'une discipline. Dans**
924 **l'immédiat et en attendant l'ouverture d'une véritable concertation sur les**
925 **finalités et les contenus d'enseignement du lycée il faut rétablir**
926 **l'enseignement de l'histoire-géographie en Terminale S. Les langues vivantes**
927 **ont été sacrifiées sur l'autel des réformes du lycée général et technologique.**
928 **Les horaires élèves et professeurs ont diminué, sauf en L. La langue de**
929 **spécialité a été supprimée en ES alors qu'elle participait de la réussite des**
930 **élèves. Le SNES affirme que trois heures élèves sont une base minimale pour**

931 **un apprentissage efficace des langues et culture étrangère, pour une**
932 **ouverture citoyenne et responsable sur le monde. Ces apprentissages doivent**
933 **être faits avec des effectifs réduits et dans une construction collective des**
934 **savoirs qui rompe avec les approches individualisantes et culpabilisantes des**
935 **compétences. De plus, le SNES demande une refonte des programmes et des**
936 **épreuves de langues vivantes au baccalauréat, qui avec le CCF aujourd'hui**
937 **met à mal le caractère national du diplôme. De même, il est nécessaire de**
938 **remettre la carte des langues à plat (offres, implantations, etc.) afin que le**
939 **Service Public puisse proposer une offre diversifiée et enrichissante. Les**
940 **implantations de DNL, de sections européennes et internationales doivent**
941 **être discutées dans la transparence et dans le respect de la réglementation.**
942 **Dans ces sections, nous refusons de faire passer les certifications aux élèves.**
943 **Celles-ci sont une aberration pédagogique, une forme d'externalisation, elles**
944 **livrent au privé les moyens nécessaires pour un Service Public au bénéfice de**
945 **tous, et accentuent la déréglementation en ne rémunérant pas les collègues**
946 **tout en alourdissant leur charge de travail.**

947 ~~Concernant les disciplines générales, faut-il proposer, par exemple, que tous les élèves~~
948 ~~poursuivent les mathématiques jusqu'en Première et l'histoire-géographie jusqu'en~~
949 ~~Terminale, quelle que soit leur série ?~~

950 Mettre en place des pédagogies variées et différenciées, et travailler avec les élèves en
951 explicitant les attentes intellectuelles – indispensable pour la démocratisation –,
952 nécessite des temps de travail avec des effectifs de moins de 20 élèves [18]. Dans
953 toutes les voies et à tous les niveaux, toutes les disciplines doivent en bénéficier.

954 Le baccalauréat [19] est la garantie d'objectifs communs et de l'égalité de traitement
955 des élèves sur tout le territoire : les épreuves doivent être réfléchies globalement dans
956 chaque série, de façon à se compléter et à évaluer toutes les facettes des
957 apprentissages. Ces épreuves doivent rester nationales et terminales, notamment les
958 oraux de langues vivantes.

959
960 **2.3.4 Parcours de formation au lycée**

961 La réussite des jeunes au lycée et la prévention du décrochage scolaire supposent que
962 les élèves soient en capacité de donner du sens à leur formation et de se projeter dans
963 un avenir suffisamment ouvert. Leur projet d'orientation se construit progressivement,
964 accompagné par les équipes ~~pluri-professionnelles~~ **pédagogiques et le CPE et suivi**
965 **de manière approfondie** individuellement par le conseiller d'orientation psychologue.
966 Le lycéen acquiert ainsi peu à peu son autonomie. Le tutorat par des enseignants non
967 formés ou des CPE n'est pas la solution.

968 L'implication de l'équipe pédagogique et pluriprofessionnelle afin de mener l'élève
969 jusqu'à une qualification de niveau minimum IV (baccalauréat) est fondamentale.
970 L'école ne peut se contenter du repérage des élèves décrocheurs. Elle doit aussi
971 analyser les besoins et mettre en œuvre des dispositifs permettant aux élèves de
972 rejoindre les formations qualifiantes de leur choix. Les personnels permanents de la
973 MGI sur le terrain peuvent être associés à cette démarche. **De réelles possibilités**
974 **d'accès à une formation qualifiante choisie soit par la voie de la formation**
975 **initiale soit par la voie de formations adaptées assurées par les Greta doivent**
976 **être proposées.** Le fonctionnement des plates-formes d'appui aux décrocheurs [20]
977 doit être revu. En particulier il ne doit pas y avoir communication de données
978 personnelles concernant les jeunes et leurs familles à des organismes extérieurs à
979 l'Éducation nationale. **Ainsi aucun élément autre que celui de l'identité du jeune**
980 **et son dernier établissement de formation ne doivent être communiqués à**
981 **des organismes extérieurs à l'EN. Les recommandations de la CNIL**
982 **interdisant l'extraction de données et la constitution de fichiers doivent être**

983 **strictement respectées.**
984 Les lycéens ont le droit de se tromper et de changer d'orientation : les passerelles [21]
985 doivent pouvoir être empruntées.

986
987 **2.4 Les poursuites de formation et la FTVL**
988 L'offre de Formation Continue des Adultes du Service Public d'Éducation nationale,
989 s'est développée depuis 1973 par le biais du réseau des GRETA. **Dans l'esprit de la**
990 **loi Delors de 1971, c'est un véritable Service Public de formation continue dont la**
991 **finalité n'est pas la simple adaptation des salariés au monde de l'entreprise**
992 **mais aussi un outil de développement personnel et de promotion sociale.**
993 Intégré dans une démarche de formation tout au long de la vie, le réseau des GRETA
994 est garant d'une offre de formation de proximité très diversifiée dans un but
995 d'éducation permanente ou de formation professionnelle continue. **La loi de**
996 **simplification et d'amélioration de la qualité du droit du 17 mai 2011 (dite loi**
997 **Warsmann) impose la transformation des GRETA en groupements d'intérêt**
998 **public (GIP) par son article 118 qui supprime l'article L423-1 du code de**
999 **l'Éducation, autorisant les statuts dérogatoires.**

1000 **Les GIP auront une autonomie morale et financière complètes qui ne**
1001 **permettra plus la mise en œuvre d'une véritable politique de formation**
1002 **continue des adultes.**

1003 **Pour le SNES, cette transformation met un coup d'arrêt à toute ambition**
1004 **nationale de FCA adossée à la formation initiale. Sur un marché extrêmement**
1005 **concurrentiel, les surcoût liés à cette transformation ne permettront pas la**
1006 **pérennité ni la viabilité du Service Public de l'EN.**

1007 **Par ailleurs, chaque GIP aura le choix quant au statut des personnels entre**
1008 **un statut de droit public ou de droit privé.**

1009 **Le SNES exige la suppression de l'article 118 de la loi Warsmann et la**
1010 **réintroduction de l'article L423-1 dans le code de l'Éducation. Il revendique**
1011 **le maintien des GRETA dans l'Éducation Nationale dans un projet ambitieux et**
1012 **volontariste de transformation en établissements publics de formation**
1013 **continue.**

1014 ~~Pour ce Service Public, le SNES exige une déclinaison en établissements publics~~
1015 ~~locaux, avec conseil d'administration où siègent des délégués des personnels et des~~
1016 ~~représentants des organisations syndicales représentatives. Ce conseil définirait la~~
1017 ~~politique de l'établissement dans le cadre d'un pilotage national à déclinaison~~
1018 ~~régionale, ceci en synergie avec la formation initiale professionnelle des jeunes.~~

1019 ~~Ce réseau devrait être en première ligne pour permettre aux jeunes sortis du système~~
1020 ~~d'éducation sans qualification d'acquérir un premier niveau de qualification, en~~
1021 ~~**complémentarité et non en substitution de la formation initiale,**~~
1022 ~~**contrairement à la volonté du gouvernement actuel de casser le Service**~~
1023 ~~**Public d'Éducation.** mais ce ne peut être qu'un palliatif nécessaire compte tenu des~~
1024 ~~difficultés inhérentes à la politique actuelle en matière d'éducation.~~

1025
1026 **3. MÉTIERS DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION**

1027
1028 Les défis à relever pour permettre une réelle démocratisation du secondaire, la
1029 réussite de tous les élèves, interrogent fortement les métiers de l'EN aujourd'hui. Les
1030 enseignants modifient leurs pratiques et font évoluer leur métier, par essais,
1031 tâtonnements, ils ajustent en permanence leur enseignement, jonglant entre la
1032 prescription et la réalité du terrain, afin de tenir coûte que coûte la qualité du travail.

1033 Face à l'incertitude, ils ont besoin de sortir de leur isolement, et le collectif de travail
1034 s'avère une nécessité pour garantir la liberté pédagogique et l'expertise enseignante

1035 face aux attaques diverses et aux remises en cause de leur expertise professionnelle.
1036 D'autre part, la réflexion sur les pratiques doit pouvoir se faire en s'appuyant sur une
1037 recherche en pédagogie et didactique qui soit réellement indépendante, ce qui signifie
1038 que l'Institut Français de l'Éducation (IFE ex INRP) doit pouvoir mener ses travaux en
1039 dehors de toute pression politique, et de manière autonome vis-à-vis de la DGESCO.

1040 Les enseignants et CPE doivent pouvoir bénéficier d'une reconnaissance d'un temps de
1041 travail collectif, au-delà même des tâches de concertation nécessaires. Afin de rester
1042 concepteurs de leur métier, ils doivent pouvoir se réunir entre pairs pour parler de leur
1043 travail, confronter leurs pratiques et débattre ensemble des dilemmes de métier qui
1044 sont au cœur de leur activité. Les conditions doivent être réunies pour que ce type de
1045 collectif puisse exister [22], sans jugement de valeur ni présence de la hiérarchie.

1046 Le développement des TICE, s'il peut faciliter certains aspects du travail, tend aussi à
1047 isoler les personnels en les assignant trop souvent devant leur écran, augmentant leur
1048 temps de travail en dehors des cours. Il peut tendre aussi à esquiver la relation « en
1049 présentiel » entre parents et personnels, ou court-circuiter la relation pédagogique,
1050 notamment concernant les résultats aux évaluations, entre élèves et enseignants.

1051 Les réformes récentes tendent à brouiller les spécificités professionnelles et à faire de
1052 l'enseignant, surtout le professeur principal, une sorte de personnel « multi-tâches » à
1053 même de s'occuper de l'orientation, du suivi éducatif global. Or la qualité du travail
1054 éducatif envers les élèves s'appuie au contraire sur l'articulation du travail des équipes
1055 pluriprofessionnelles. La qualification de psychologue des CO-Psy est sans cesse
1056 remise en cause, pourtant elle est un atout pour l'institution scolaire sur un triple
1057 plan :

- 1058 • pour l'élève d'abord dont la problématique de choix d'orientation est replacée dans
1059 le cours de son développement psychologique et social avec le souci de son
1060 émancipation et de son accès à l'autonomie ;
- 1061 • pour les enseignants qui doivent pouvoir s'appuyer sur l'éclairage des CO-Psy en
1062 psychologie de l'adolescence et de l'éducation pour mieux identifier les difficultés
1063 des élèves et des groupes, et travailler en complémentarité la question de
1064 l'orientation ;
- 1065 • pour l'institution qui dispose de personnes capables de s'appuyer sur la question de
1066 l'avenir à l'adolescence pour en faire un levier d'élévation du niveau d'aspiration, et
1067 de prévention du décrochage.

1068 Le SNES demande une modification de la loi sur la formation et l'orientation tout au
1069 long de la vie et du cahier des charges de labellisation qui impose aux CO-Psy un autre
1070 référentiel métier et d'autres lieux d'exercice que les CIO et les établissements.

1071 Or cette palette de compétences est non seulement utilisée a minima du fait des
1072 effectifs mais risque d'être détournée au profit d'autres publics et d'autres structures
1073 de l'EN.

1074 Le savoir-faire des CPE est d'abord relationnel, il s'inscrit dans le travail de l'équipe
1075 pédagogique et éducative. Le suivi individualisé des élèves, l'écoute et les liens avec
1076 les familles permettent des régulations et des médiations qui réinstituent la relation
1077 scolaire là où elle est contestée, notamment la dimension collective de l'enseignement.
1078 Leur rôle ne peut être réduit à une fonction répressive mais s'articule à la prise en
1079 charge mutualisée des fonctions de vigilance et de contrôle [23].

1080 **Aujourd'hui le corps des Conseillers Principaux d'Éducation est menacé par**
1081 **trois phénomènes :**

- 1082 **1) La baisse drastique des recrutements. Ce sont au moins 800 CPE**
1083 **titulaires en moins depuis 2008 alors que des collèges ne sont pas**
1084 **encore dotés.**
- 1085 **2) La volonté (à peine cachée) de l'administration de faire des CPE des**
1086 **adjoints des chefs d'établissement en tant que conseiller ou adjoint**

1087 **d'éducation. La question de l'autonomie des établissements et la notion**
1088 **d'équipe de pilotage renforcée placent le CPE en « expert-conseil » du**
1089 **chef d'établissement notamment sur le volet éducatif du projet**
1090 **d'établissement.**

1091 **Nous refusons catégoriquement une éventuelle intégration dans**
1092 **l'équipe de direction. Notre statut et notre appartenance à l'équipe**
1093 **enseignante sont l'essence de notre fonction. La qualité et la**
1094 **reconnaissance de notre travail en dépendent.**

- 1095 **3) La création d'une nouvelle fonction, celle de préfet des études qui a en**
1096 **grande partie les mêmes responsabilités que celle des CPE. La question**
1097 **de l'élargissement des missions des enseignants et la délégation de**
1098 **missions particulières remettent en cause certaines spécificités des**
1099 **métiers non enseignants, justifiée en grande partie par les discours sur**
1100 **le décloisonnement entre les champs pédagogique et éducatif. Les**
1101 **préfets des études en son une illustration. Plus il y aura de préfets des**
1102 **études moins il y aura de CPE. Le SNES FSU demande le retrait de ce**
1103 **dispositif afin de laisser toute la place aux CPE professionnels reconnus**
1104 **de tous.**

1105 **Nous sommes convaincus qu'il faut une autre politique réaffirmant, le rôle**
1106 **singulier et essentiel des CPE dans le système éducatif Français et le**
1107 **recrutement massif de CPE.**

1108 **Le renforcement des vies scolaires en personnels qualifiés et bénéficiant**
1109 **d'une formation est indispensable pour assurer l'ensemble des missions**
1110 **(mise en place et encadrement des activités extra scolaires, faire vivre**
1111 **réellement les foyers socio-éducatifs afin de motiver et d'impliquer davantage**
1112 **les élèves dans leur scolarité).**

1113 **Chaque CPE doit avoir en charge le suivi d'un nombre raisonnable d'élèves (1**
1114 **pour 250) afin que son travail éducatif soit efficace, notamment en terme de**
1115 **prévention du décrochage scolaire et d'appropriation des règles de vie**
1116 **collective. Il doit pouvoir être disponible pour les élèves et leurs parents,**
1117 **pour de vrais temps de concertation avec les enseignants et les autres**
1118 **membres des équipes éducatives. Les approches croisées des différents**
1119 **professionnels de l'éducation nationale peuvent permettre, par leur**
1120 **complémentarité, de trouver des solutions adaptées aux difficultés des**
1121 **élèves.**

1122 CPE, enseignants, CO-Psy interviennent ainsi, chacun avec leur spécificité, de manière
1123 complémentaire pour trouver les solutions adaptées aux difficultés des élèves et
1124 promouvoir leur réussite. Cela nécessite que soit reconnu un temps de concertation
1125 entre ces différents métiers.

1126 -----
1127 [\[1\]](#) Tableau chômage des jeunes/niveau de qualification.

1128 [\[2\]](#) Impact de la formation sur la croissance.

1129 [\[3\]](#) OCDE : Évolution du taux de scolarisation des jeunes.

1130 [\[4\]](#) Mandat de congrès sur la culture commune : Le Mans, Clermont, Perpignan.

1131 ~~[\[5\]](#) Non pas selon la définition de la Commission européenne, mais au sens de « savoir~~
1132 ~~en action ».~~

1133 [\[6\]](#) [L'appel du colloque collègue.](#)

1134 [\[7\]](#) Voir nos mandats sur l'interdisciplinarité qui restent valides.

1135 [\[8\]](#) Voir nos mandats sur l'histoire des arts qui restent valides.

1136 [\[9\]](#) Scolarité obligatoire à 18 ans : Clermont-Ferrand 2007.

1137 [\[10\]](#) Assortie de passerelles, voir 2.3.4 11.

1138 [\[11\]](#) Construction en voies et séries sur des champs de métiers, de technologies ou de

1139 disciplines : Perpignan 2009.
1140 [12] Construction de la Seconde de détermination : Perpignan.
1141 [13] Construction en voies et séries sur des champs de métiers, de technologies ou de
1142 disciplines : Perpignan 2009.
1143 [14] Là se situe le débat : quelle part aux disciplines déjà connues des élèves ? Faut-il
1144 réduire la part des disciplines du collège, de façon à permettre une imprégnation
1145 suffisante des nouvelles disciplines (particulièrement technologiques) sans pour autant
1146 alourdir de trop l'horaire élève ?
1147 [15] Communication, gestion de la culture en série L, spécialisation scientifique accrue
1148 en série S : Perpignan 2009.
1149 [16] Ouverture et consolidation des prépas de proximité : Le Mans 2005.
1150 [17] Culture commune et programmes du lycée : Perpignan 2009.
1151 [18] Effectifs des classes (dans un premier temps, maximum de 25 élèves par classe
1152 en Seconde, et 30 dans le cycle terminal) : Perpignan 2009.
1153 [19] Baccalauréat et entrée dans le supérieur, refus du CCF : Strasbourg 2001, Le
1154 Mans 2005, Clermont-Ferrand 2007.
1155 [20] Voir <http://www.snes.edu/-Mission-generale-d-insertion-MGI-.html>
1156 [21] Passerelles : Perpignan 2009.
1157 [22] Mandats de Perpignan 2.4.2.2 sur le forfait de 2 heures hebdo pour travail en
1158 équipe.
1159 [23] Mandats de Perpignan.

1160
1161
1162
1163

VOTES

1164
1165
1166
1167

Amendement PRSI

1168
1169
1170
1171
1172

POUR : 27
CONTRE : 44
ABSTENTION : 13
REFUS DE VOTE : 0

1173
1174

THEME 1

1175
1176
1177
1178
1179
1180
1181

POUR : 93
CONTRE : 0
ABSTENTION : 9
REFUS DE VOTE : 0